

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice: 67

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30

Etaient présents :

C.A.G.B: ANDRIANTAVY Anne-Sophie; AVIS André; BARTHELET Catherine; BIZE Thibaut; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain; FELT Marcel; FIETIER Vincent; GALLIOU Françoise; HUOT Daniel; JACQUIN Denis; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LETHIER Michel; LOPEZ François; LOYAT Michel; MAGNIN-FEYSOT Christian; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; STHAL Rémi; TAILLARD Fabrice; THIEBAUT Catherine; VIGNOT Anne; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

C.C.A.L.L: MAIRE Pierre;

C.C.C.Q: DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique;

C.C.D.B.B: CONTINI Jean Claude;

C.C.P.O: DUCRET Sylvain; MONIOTTE Jacques;

C.C.V.M: MARCHAL François;

C.C.V.S.V: AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon; POURET Daniel;

Etaient excusés:

C.A.G.B: BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; FALCINELLA Béatrice; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric; LORIGUET Alain; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam; MAILLOT Elsa; PREIONI Claude; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves; WANLIN Sylvie;

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent ;
C.C.D.B.B : RACLOT Franck ;
C.C.P.O : PROST Jean Paul ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

C.C.V.A: BRULET Daniel; HERANNEY François; PIQUARD Charles

Secrétaire de séance : VAN HELLE Gérard

Procuration de vote:

Mandants: BRULET Daniel; FALCINELLA Béatrice; LINDECKER Cédric; LORIGUET Alain; MAILLOT

Elsa; MARGUET Vincent

Mandataires: BIZE Thibaut; DUCRET Sylvain; JAVAUX Thomas; POUJET Yannick; THIEBAUT

Catherine

Objet: 6A. Tarifs du tri à compter du 1ER janvier 2017

6A. TARIFS DU TRI A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Rapporteur: Monsieur Thibaut BIZE, Vice-président

TARIFS TRI ET MISE EN BALLE (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)

Tri des collectes sélectives :

- Journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes 180 € HT par tonne (dépannage d'autres centres de tri de syndicats signataires de la convention d'aide)
- Journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes 190 € HT par tonne, hors syndicat signataire de la convention
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac avec nouvelle extension des consignes de tri 150 € HT par tonne (avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT)
- journaux et emballages en mélange en vrac avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100€ HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Mise en balles seule (sans tri):

- 19,1 € HT par tonne.

Apport de papiers pré triés de la part d'associations :

- Papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 60 € HT par tonne
- Papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 55 € HT par tonne

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

TARIFS ITM (POUR LES NON-MENAGES ET AUTRES CLIENTS)

Matériaux	Tarif
Verre (chargement)	5 € HT/tonne
Encombrants (tri et traitement)	110 € HT/tonne
Polystyrène (tri et traitement)	1 € HT/kg
Mise en balle	19,1 € HT/tonne
Caractérisations (Pelle)	300 € HT
Location journée quai de transfert	300 € HT
Usage du pont bascule (1 double pesée)	5 € HT
Remplacement d'un badge	15 € HT

Le Comité a adopté à l'unanimité les tarifs du tri applicable à compter du 1er janvier 2017.

Ces tarifs restent valables jusqu'à l'adoption de nouveaux tarifs.

Pour extrait conforme, La Présidente du SYBERT, Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016

